

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

192628

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020057

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 192628 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/01/2014

Nom et prénom du malade : 7-GHOSN. RACHIDA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : une douleur

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

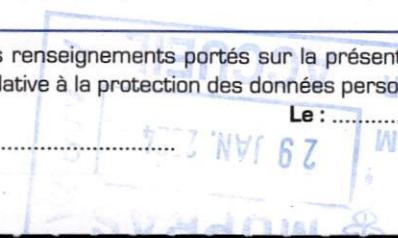
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 29 JAN 2014

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recoulement des Actes
24/05/2024	C 9FO		350.000 Dhs OPHTALMOLOGY	Abdelhak BOUCHTA 70, Rue Allah Ben Adeilah Casablanca 0522 47 33 45/0522 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24.1.94	890034

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE ISSAM Opticien Optométriste 181, Bd. Abdelfatih Ghali (Ex. Bay Tarki) Sidi Bennouss - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	26/07/2024					2370,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

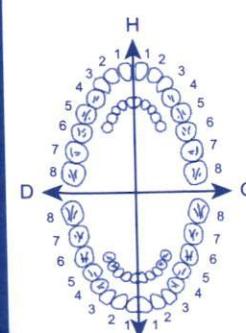
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



années
e m

BATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوعشة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

PHARMACIE AL HAMD
Imm. G3G M2 Cité Al Boustane
Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca - Tel: 0522 73 03 71

Casablancale

٦٧/٥١/٦٤

الدار البيضاء في

Ghassan Rochdi
Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45/0522 47 14 72

٨٩٦٥

✓ OFTAX S.V CM ✓
✓ ١٤ + ٣٤ ✓

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45/0522 47 14 72

- FR
Bal
pour
une
être
n de
grité
ation
ticité
ociés
t qui
. Ces
empt
rome
s que
ongé
n les
uique
- Ne pas utiliser le produit après la date de péremption indiquée sur le flacon ;
 - Conserver à l'écart des sources lumineuses et la chaleur ;
 - Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.
 - Ne pas avaler ;
 - Ne pas utiliser le produit si l'emballage est endommagé ;
 - En cas de réaction indésirable, cesser d'utiliser le produit et consulter votre médecin ;
 - S'assurer que l'embout du flacon n'entre pas en contact avec l'œil.

OFTAOX® 8 ml e

Ophthalmic solution with Sodium hyaluronate 0.25%

Description: OFTAOX® is an ophthalmic solution based on Sodium Hyaluronate 0.25%, forming a film on the surface of the eye. The surface of the eye is usually lubricated by a film of tear fluid produced by the eye itself. However, the production of tears can be insufficient for comfortable, normal functioning of the ocular structure. In this case, to reduce inflammation due to ocular dryness, it is recommended to reinforce the lacrimal film with biological substances, such as hyaluronic acid, which promotes normal eye function. The hyaluronic acid contained in OFTAOX® gives the product high viscoelasticity, high level of hydration and lubrication of the eye; relieving the symptoms of dry eye syndrome. OFTAOX® contains a new preservative system that maintains the solution's sterility, which is transformed into oxygen, water and sodium chloride when it comes into contact with the surface of the eye. These substances, found naturally in tears, do not irritate the ocular mucosa. OFTAOX® is preservative free once in the eyes.

Indications: Ocular lubrication and hydration. OFTAOX® is an ophthalmic lubricant indicated for the treatment of dry eye syndrome and for the protection of the cornea as a **tear fluid replacement**. It is indicated in particular in the case of dry eye syndrome associated with prolonged exposure to solar rays, air-conditioned environment, extended use of contact lenses.

Directions for use: Instil one or two drops in each eye. Compatible with all types of contact lens.

Composition: Sodium hyaluronate 0.25%, EDTA 7.2.

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72
الهاتف:

Casablanca le

24/01/2024

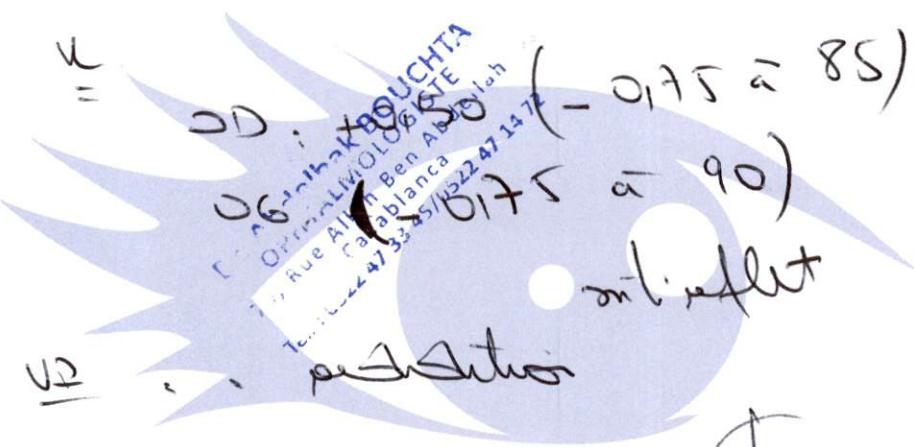
الدار البيضاء في

Ghoul

Alchi

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72

52 minutes + 1000s Arganbre



OD : + 2,50

OS : + 2,50

OPTIQUE ISSAM

Opticien Optométriste

101, Bd. Abdellah Ghaffar (Ex. Hay Tarik)
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45/0522 47 14 72

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidor El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

IF : 54502520



نظارات عصام

Optique ISSAM

Casablanca, le 26/01/2024
M - C A O S W
RA CHIDA

FACTURE № 000773

Ordonnance de Mr. le Docteur

ABDEL HAKK BOU CHATA

N° de nomenclature

VL. OD : axe 85 cyl -0,75 sph +0,50

Correspondant

OG : axe 90 cyl -0,75 sph 0

A la prescription

OD = 1/feu 1/071 et 2/feu 1/08
OG = 1/feu 1/071 et 2/feu 1/08

VP. OD : axe - cyl add sph +2,50

OG : axe - cyl add sph +2,50

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
2	Montures OPTYL		1 000,00
2	Verres verres anti reflet +6,00		660,00
2	Etuis		72,00
	Total (en)		2370,00

La Présente Facture à la Somme de : Deux mille trente

OPTIQUE ISSAM

Opticien Optométriste

181, Bd Abidor El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05 22 73 14 17

Deux cent soixante trois dirhams